



VILLE DE NOISY LE SEC

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° ...2007/09 - 012.

Le Conseil Municipal . . . 39
En exercice 39
Présents 27

**OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES / SERVICE DE L'URBANISME
REGLEMENTAIRE / INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR ET DE LA DECLARATION
PREALABLE POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

L'an deux mil sept, le 27 SEPTEMBRE à 18 h 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué le vendredi 21 Septembre 2007, s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie, sous la présidence de Madame Nicole RIVOIRE, Maire.

Assistaient à la séance : Mmes, Mlles et MM. Nicole RIVOIRE, Olivier DELEU, Pierre LERENARD, Léone LANGLET, Ibrahima DJIRE (jusque 22h00), Nathalie CARBONELL (à partir de 19h13 et jusque 21h25), Jean-Claude PAVOT, Agnès MEIGNANT (jusque 21h30), Karim HAMRANI (sortie de 20h00 à 20h30), Simone RIVES, Josette DEVALOIS-ADJITCH, Henri PIGNOL, Michel SALZARD, Michèle DI VOZZO, Josette STOUVENAKER-BOURSIN, Françoise KERHERVE, Maria Luisa FAURA, Maria ARAUJO (à partir de 19h10), Didier LEBASTARD, Caroline ANSELMO (à partir de 19h00), Yveline JEN, Paulette SPECKART, André JAOUEN, Jean-Claude ROGER, Daniel LONGEARD, Roland PAVOT, Patricia GAGNEPAIN, Anna LECOEUR, Jean-Paul LEFEBVRE, Anne DEO.

Absents ayant donné mandat :

Jean THARY	à	Pierre LERENARD
Ibrahima DJIRE	à	Olivier DELEU (à partir de 22h00)
Nathalie CARBONELL	à	Olivier DELEU (jusque 19 h13)
Nathalie CARBONELL	à	Josette DEVALOIS-ADJITCH (à partir de 21h25)
Agnès MEIGNANT	à	Nicole RIVOIRE (à partir de 21h30)
Bernard GIRAULT	à	Karim HAMRANI
Laurence CORDEAU	à	Michèle DI VOZZO
Alice LEFEBVRE	à	Léone LANGLET
Marie-Rose HARENGER	à	Jean-Claude PAVOT
Maria ARAUJO	à	Françoise KERHERVE (jusque 19h10)
Jean-Louis MONS	à	Roland PAVOT
Brigitte BEZIER	à	Patricia GAGNEPAIN

Absents : Karim HAMRANI (de 20h00 à 20h30), Georges SIAVELLIS, Franck TOURNIER, Caroline ANSELMO (jusque 19h00)

Secrétaire : Yveline JEN

2007/09-012. **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES / SERVICE DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE / INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR ET DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

Le Conseil,

Vu l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par la loi n° 2006-872 portant engagement national pour le logement,

Vu le décret d'application n° 2007-18 du 05 janvier 2007 portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme,

Considérant que le permis de démolir et l'autorisation préalable pour l'édification d'une clôture ne sont pas obligatoires dans les secteurs ne faisant pas l'objet d'une protection spécifique,

Considérant la possibilité laissée aux Communes, par le nouveau Code de l'urbanisme, d'instaurer le permis de démolir sur un périmètre plus vaste que celui défini aux articles R 421-26, R 421-27 et R 421-28,

Considérant la possibilité d'instituer l'obligation de déposer une déclaration préalable pour l'implantation d'une clôture sur tout ou partie du territoire communal,

Considérant l'intérêt en terme de préservation du patrimoine d'instituer de telles obligations sur l'ensemble du territoire communal,

DELIBERE

Article 1 :

Décide d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} octobre 2007.

Article 2 :

Décide d'instaurer le dépôt d'une déclaration préalable au vu de l'édification ou de la modification d'une clôture sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} octobre 2007.

Article 3 :

La présente délibération sera annexée au Plan d'Occupation des Sols de la Ville.

reçu en préfecture le **03 OCT 2007**

Publié le **04 OCT 2007**

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire.

UNANIMITE

Le **04 OCT 2007**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE

Suivent les signatures pour copie conforme le Maire,



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services

Christine CHASSARD

